



# La Lettre du CAD

N°007 ■ Brazzaville, le 30/06/2022



## Annonces

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

- ❖ Juillet 2022, Concours Slam Voix Libres et projection du film *Se taire ou mourir*
- ❖ Juillet 2022, participation à la conférence sur la démocratie en Afrique- Arusha, Tanzanie
- ❖ Août 2022, Forum pour la démocratie à Ouesso
- ❖ La campagne pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est en cours.

## Dans ce numéro

### P. 2

Baisse des violations des droits humains au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022; Célébration de la journée internationale en soutien aux victimes de torture ; Na Moni.

### P. 3

Renforcement des capacités des OPJ en droits humains; Campagne pour la transformation locale du bois.

### P.4

Campagne #StandAsMyWitness ; Les ordres illégaux : la terreur d'Etat.

## Droits humains : baisse des violations au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022



### Violations des droits humains, Trimestre II 2022

En ce deuxième trimestre, les atteintes aux droits humains documentées par le CAD sont en diminutions de 50% par rapport au trimestre précédent. Le taux de violation est de 0.73 par jour soit une violation toutes les 32 heures. Loin d'être le reflet d'une action forte de la part des gouvernants, cette diminution montre plus la faible capacité de notre réseau de documentation qui est encore en développement.

A cela il faut ajouter la perception que les populations ont du concept "violation des droits humains". Au regard des atteintes signalées, il transparait une réduction des droits humains aux droits civils et politiques.

Toutefois, les pics des violations sont révélateurs de la brutalité policière et de la déliquescence du système judiciaire.

**Guerschom GOBOUANG**

**Na Moni**

« Na Moni », j'ai vu en français, est une application mobile qui permet de faciliter la documentation des violations des droits humains au Congo.

« Na Moni » donne la possibilité à toute personne témoin ou victime d'une violation des droits humains de faire une signalisation.

[www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)

## Célébration de la Journée Internationale pour le Soutien aux Victimes de la Torture



Le monde a célébré le 26 juin la 35<sup>ème</sup> journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, une journée placée chaque année dans les oubliettes par les autorités de Brazzaville. Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) s'est mobilisé avec son réseau de membres pour marquer son soutien aux victimes de torture qui souffrent psychologiquement et physiquement. Au cours d'une conférence de presse, il a invité les autorités congolaises à : mettre un terme au recours routinier de la torture et à faciliter l'accès des victimes à la justice.



En haut : (g) Visite d'une famille victime  
(d) Dépôt déclaration CAD à la Primature

En bas : visite d'une victime



**Rovy Glenn BOUKA**

## Renforcement des capacités des OPJ en droits humains

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a organisé du 25 au 26 mai 2022 un deuxième atelier de renforcement de capacités en droits humains à l'endroit des officiers de police judiciaire en collaboration avec le parquet de Dolisie. Ce deuxième atelier, après celui de Djambala, a connu la participation des responsables des commissariats de police, brigades de gendarmerie et agents d'unités d'intervention venus de Dolisie et trois localités environnantes : Kimongo, Louvakou et Kibangou. 27 officiers de police judiciaires ont répondu présent dont une femme.

L'objectif de cet atelier était d'améliorer et renforcer la collaboration entre les acteurs de la justice, les forces de l'ordre et les organisations de la société civile dans le but de promouvoir et protéger les droits humains.



Pendant l'atelier, le procureur de la république, son substitut et le Directeur exécutif du CAD ont abordé les thèmes en lien avec le travail quotidien des officiers de police judiciaire notamment les droits des personnes détenues, les procédures d'arrestation et détention, les délais de garde à vue, la responsabilité pénale individuelle et collective devant les juridictions nationales et internationales, les typologies de violations des droits humains,... Les formateurs ont martelé sur le respect des lois et conventions dont le Congo est partie comme meilleure garantie de protection. Les participants ont été invités à travailler pour la République et non pour des individus qui occupent des fonctions éphémères pour éviter de répondre devant la justice un jour. **« L'autorité légitime que revendiquent les agents des forces de l'ordre repose sur la loi et non sur l'illégalité », a indiqué le Directeur du CAD.**

En clôture de la session, un recueil des textes sur les droits humains et une attestation de formation ont été remis à chacun des participants.

**Monica NGALULA**

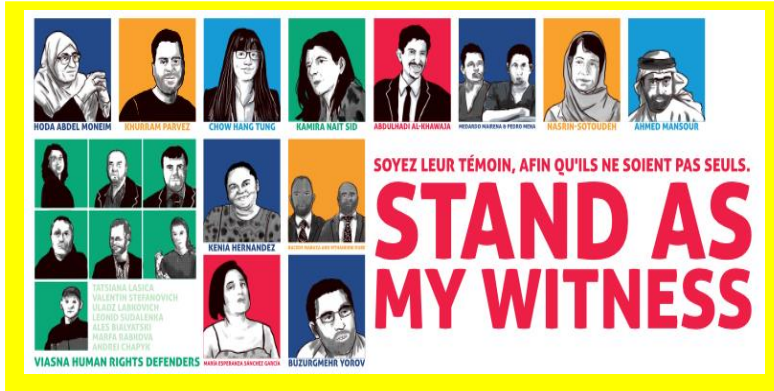
## Campagne pour la transformation locale du bois



Environmental Investigation Agency (EIA), le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) et d'autres organisations de la société civile du Bassin du Congo ont décidé de travailler ensemble pour accompagner l'implémentation de la Directive de la CEMAC sur l'interdiction d'exportation du bois sous forme de grumes d'ici à janvier 2023. Nos organisations sont convaincues que la mise en œuvre effective de cette directive (la transformation locale du bois) sera bénéfique pour nos Etats, notamment en termes de création d'emplois directs et indirects, lutte contre la corruption et d'amélioration de la fiscalité. Il s'agit d'une décision prise par les chefs d'Etat de la zone CEMAC. En réalité, les pays devraient être assez avancés sur cette question à l'instar du Gabon qui interdit depuis 2010 toute exportation de ses produits bois sous forme de grumes. Mais les obstacles persistent. Au Congo par exemple, l'agenda gouvernemental sur cette question reste illisible et cette Directive de la CEMAC n'est pas vulgarisée.

Le bassin du Congo, avec 270 millions d'hectares, est la deuxième plus grande zone forestière tropicale après la forêt amazonienne. Il est partagé entre six pays, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. L'exploitation forestière est importante, et malgré la présence d'unités de transformation et l'existence des lois prescrivant l'arrêt total des exportations de bois sous forme de grumes à l'instar de la République du Congo, on constate qu'une grande partie des bois exportés du Bassin du Congo, et de la CEMAC en particulier, vers l'Europe, l'Asie et même vers le continent américain se présentent sous la forme de grumes en particulier.

**Trésor NZILA**



Classée "Répressif" dans le Civicus Monitor, la République du Congo est un pays où les voix discordantes sont "congelées". Interdiction de manifester, arrestations, intimidations, harcèlement est le quotidien des activistes pro démocratie et des droits humains.

Pour emmener la population à connaître tant le travail des défenseurs ainsi que les risques qu'ils prennent pour promouvoir les droits humains le CAD a contractualisé avec CIVICUS dans le cadre de la campagne #StandAsMyWitness (Soyez mon témoin).

Aujourd'hui, dans le monde, des centaines de personnes - pères, mères, fils, filles - sont en prison, harcelées et persécutées pour avoir défendu leurs droits - une presse libre, protéger leur environnement, l'égalité, un gouvernement qui les écoute, et plus encore. Ces activistes et défenseurs des droits humains vous demandent d'être leur témoin.

**Guerschom GOBOUANG**

**Nos partenaires**



**La Lettre du CAD**  
 Auteur : CAD  
 Directeur : Trésor NZILA KENDET  
 Rédaction : Trésor NZILA, Dimitri SOBEKELA,  
 Monica NGALULA, **Guerschom GOBOUANG**,  
 Glenn BOUKA.

1620, Av des 30 ans de la République, à côté de la pharmacie Jagger et l'arrêt de bus République, Batignolles

+ (242) 05 533 07 63/06 607 20 25  
[cadev.cg@gmail.com](mailto:cadev.cg@gmail.com) [www.cad-cg.org](http://www.cad-cg.org)  
 @242cad Cad Congo

« Chez nous l'ordre doit être exécuté... », affirmait un agent des forces de l'ordre au cours d'une activité. Evidemment, la fonction publique sur un plan organique et fonctionnel est marquée respectivement par une organisation hiérarchisée renvoyant à la soumission et par le principe d'autorité. L'obligation de servir impose, par conséquent, de se conformer aux ordres de son supérieur hiérarchique.

Cette structure hiérarchique est solidement affirmée au sein des forces de défense et de sécurité où les agents de l'ordre doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Or, ce principe d'obéissance n'est jamais absolu. Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou qui porte une atteinte aux droits fondamentaux. Au Congo, la pratique au niveau de la plus haute hiérarchie militaire et policière a solidifié à tort l'obéissance absolue et aveugle, mettant en difficulté des subordonnés qui doivent répondre individuellement et pénalement devant les cours et tribunaux de justice. Tout semble obéir à une logique de terreur d'Etat pour entretenir la peur, confisquer la démocratie... aux fins de conservation du pouvoir. Le procès du viaduc en février 2022 a démontré que les supérieurs hiérarchiques- donneurs d'ordres- finissent par lâcher leurs subordonnés. Nul chef hiérarchique ne reconnaîtra devant un tribunal avoir donné un ordre illégal.

En réalité, entre respect de la légalité et respect de la hiérarchie, l'agent de l'ordre doit arbitrer et faire triompher le premier. Le refus d'obtempérer à un ordre manifestement illégal impose de faire preuve d'au moins trois qualités : une aptitude à reconnaître un ordre qui contrevient à la loi, la capacité de juger cet ordre manifestement illégal et le courage de résister à la décision d'un supérieur hiérarchique en assumant, le cas échéant, les conséquences, notamment disciplinaires attachées à une désobéissance. Les procès des anciens chefs d'Etat à travers le monde prouvent à suffisance que tout homme est vulnérable. La meilleure sécurité pendant l'exercice de ses fonctions c'est de servir la République en respectant la loi. Les hommes passent, les fonctions restent éphémères mais la responsabilité pénale est individuelle. C'est pour dire que la réflexion doit toujours précéder l'obéissance.

**Trésor NZILA**